

COORDINATION SPS ET/OU DU PLAN DE PREVENTION SUR LES CHANTIERS EN SITE OCCUPE

Cette formation traite des principes généraux de prévention et définit la mise en œuvre d'une coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) et/ou d'un plan de prévention nécessaires aux chantiers en site occupés.

Objectifs opérationnels

- Définir la nature des travaux avant de déterminer la mise en œuvre d'une mission CSPS et/ou un plan de prévention
- Identifier et évaluer les risques professionnels sur un chantier en site occupé
- Agir sur les risques générés par la coactivité : mission du coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) et ses relations avec les autres acteurs
- Élaborer et mettre en œuvre le plan de prévention lors des travaux en site occupé concernant l'entreprise intervenante et l'entreprise

Public Concerné

- Responsables appelés à gérer la sécurité des travaux exécutés par des entreprises intervenantes et les contrats associés
- Chefs de projets, responsables travaux et maintenance de la maîtrise d'ouvrage
- Conducteurs d'opération

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Accidents du travail dans le BTP

- Importance et enjeux économiques
- Rôles des acteurs de la prévention

Évolution de la réglementation française

- Transcription de la réglementation européenne dans le droit français
- Codes du travail, de la santé, de l'environnement
- Articulation des différentes obligations
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Notion de l'unité de travail
- Coordonnateur SPS
- Plan de prévention

Responsabilités des entreprises intervenantes et des entreprises utilisatrices

- Responsabilités civiles et pénales
- Délégation de pouvoirs

Évaluation des risques professionnels

- Principes généraux de prévention
- Traçabilité de leur application comme obligation de résultats

Approches d'analyses a priori des risques dans le bâtiment

- Risques spécifiques aux travaux de bâtiment
- Évaluation du niveau de sécurité et conformité d'un bâtiment quelconque
- Coactivité
- Missions du coordonnateur SPS

Plan de prévention

- Chantiers clos et indépendants
- Chantiers non clos et indépendants

- Définitions et terminologie
- Rôle des chefs d'entreprise
- Mesures de prévention préalables, inspection commune
- Échange d'informations, analyse des risques
- Mesures arrêtées en commun
- Arrêté du 19 mars 1993, liste des travaux dangereux
- Mesures de prévention pendant l'exécution des opérations, coordination
- Locaux et installations à l'usage des salariés des entreprises extérieures
- Rôle et importance des institutions représentatives du personnel
- Construction d'un plan de prévention

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices d'application d'outils méthodologiques et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur HSE ou Coordonnateur SPS.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com